



Respecter les personnels administratifs

Alors que ces premiers mandats issus des ordonnances Macron s'achèvent dans un mois, nous nous apprêtons à débiter cette semaine un bilan du fonctionnement de nos instances représentatives du personnel. Un peu tard...mais mieux vaut tard que jamais !

Au-delà des questions de moyens, de temps disponible pour travailler ou encore de périmètre idéal pour traiter les sujets de la Fabrique, FO pointe une autre difficulté : celle rencontrée par les personnels administratifs pour réussir à représenter leurs collègues dans de bonnes conditions.

En effet, si les détachements de personnels techniques ou journalistes entraînent quasi systématiquement la bonne prise en compte de leurs absences, et leur remplacement quand celui-ci s'avère nécessaire, il n'en n'est malheureusement pas de même avec les personnels administratifs. La plupart du temps, bien que leur charge de travail soit pourtant conséquente, ils ne sont pas remplacés. Leur mandat se traduit donc soit par une tension supplémentaire sur les collègues du service, soit par l'accumulation du travail restant à faire au retour sur poste.

Inégalité de traitement

Cette difficulté, propre à ces salariés, ne touche d'ailleurs pas que les personnes souhaitant assurer un mandat pour représenter ses collègues. Il en est de même lors d'absences pour congés ou suite à un arrêt maladie. Il n'y a en général que dans le cas de "longues maladies" que la direction d'un service commence à envisager l'hypothèse d'un remplacement.

Cette situation existe depuis fort longtemps, bien avant l'apparition des CSE. C'est très injuste vis-à-vis de ces personnels, en majorité féminins. Force est de constater qu'ils ne bénéficient pas des mêmes traitements que pour d'autres métiers, pour lesquels il est fait appel à des salariés CDD si nécessaire. Pourtant, ces activités administratives sont tout autant nécessaires que d'autres pour le bon exercice global des missions de notre entreprise.

Il s'agit maintenant d'en finir avec ces inégalités.

FO attend des engagements

Bon nombre de services ne "jouent pas le jeu" et ne recherchent aucune solution. Nous sommes convaincus que la résolution de ce problème ne peut passer que par une volonté nationale. La Direction doit exprimer sa volonté clairement et sans équivoque pour qu'aucune situation ne soit laissée sans recherche de solution.

Les situations sont multiples. Dans certains cas, le remplacement nécessite une bonne anticipation. De nombreux postes requièrent une connaissance des particularités et des formations sont alors nécessaires. L'identification de ces remplaçants est très importante pour que l'intention ne reste pas utopique. Il faut répondre à ces deux questions : qui peut remplacer telle personne ? Et quelles conséquences cela entraîne ?

Au même titre que pour des techniciens ou des journalistes, l'établissement d'un vivier de CDD est nécessaire. Il ne faut pas fermer la porte à la piste de l'intérim !

Pour les cas où le remplacement s'avère impossible, la surcharge de travail doit alors obligatoirement être compensée par l'octroi systématique d'heures supplémentaires d'une durée équivalente à celle de l'absence ou à celle de la délégation (mandat syndical). Ce qui n'a pas été fait durant le temps d'absence doit bien l'être dans un temps supplémentaire.

À la veille de la constitution des futures listes électorales, FO attend des avancées nettes et rapides à ce sujet. Faute de quoi les personnels administratifs, à cause de la difficulté à concilier l'exercice des mandats avec son travail, seront sous-représentés. Voilà qui serait regrettable et même inacceptable.

FO attire donc l'attention de la Direction sur ce sujet de la prise en compte de la charge de travail des personnels administratifs en cas d'absences.

La représentation d'un très grand nombre de salariés est en jeu.

Paris, le 08 février 2022